



Bilan de l'année 2020

CCAS de

Saint-Aubin-du-Cormier



Sommaire bilan année 2020 CCAS Saint-Aubin-du-Cormier

	Page
Editorial du Président du CCAS et de Mme la Vice-Présidente du CCAS	3
2020... Moments choisis	4
1 – Fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS	5
1-1 Composition du Conseil d'Administration	
1-2 Réunion Conseil d'Administration et décisions	
2 – Le Budget 2020	6
3 – Attributions du CCAS et moyens d'intervention du CCAS	7
2020 Année particulière avec la COVID-19	
3-1 Attributions obligatoires	
3-1-1 Aide sociale légale	9
3-1-2 Demande de logement social	
3-1-3 Domiciliation	
3-1-4 Registre nominatif	
3-2 Attributions facultatives	10
3-2-1 Interventions sur la commune	
3-2-2 Organisation du repas des aînés	
3-2-3 Chèque eau	
3-2-4 Attributions des demandes de secours	
3-2-5 Aide aux personnes sans domicile fixe	
3-2-6 Attribution du logement d'urgence du CCAS de St-Aubin	
3-2-7 Attribution des logements sociaux du CCAS de St-Aubin	
4 – Travail de partenariat	13
4-1 EDF Solidarité - Ecogestes	
4-2 Conventions Complémentaire santé communale Axa et Groupama	
4-3 Pôle de Services de Proximité	
4-4 CDAS des Marches de Bretagne et gendarmerie	
4-5 Violence intrafamiliale	
4-6 Label « France Services » au sein du Pôle de Services de Proximité avec Liffré-Cormier communauté	
4-7 Liffré-Cormier Communauté	
- La semaine bleue	
- Ambassadrice de la mobilité	
5- Perspectives 2021 du CCAS	15
5-1 Analyse des Besoins Sociaux ABS	

Editorial du Président du CCAS

Le bilan d'activité du CCAS nous permet de voir les « pas de géant » que nous réalisons depuis 2 années.

En effet, la structuration de notre CCAS avec un lieu d'accueil unique au Pôle de Services de Proximité (PSP) conjugué à une implication et les compétences des élus ainsi que la coopération des partenaires fait de notre service social et de service à la population, une référence départementale.

Ainsi, notre PSP s'étoffe désormais de l'Espace « France Services » qui permet d'avoir des services publics disparus depuis des décennies.

Dans ce contexte sanitaire de 2020 qui perdure, le CCAS a mis en œuvre plusieurs solidarités et dispositifs afin d'assurer sa mission : identifier et aider les plus fragiles.

Les rencontres s'individualisent et se personnalisent tout en espérant que les temps de convivialité retrouveront toutes leurs places car les relations humaines sont irremplaçables et très chères à notre très belle ville de Saint-Aubin-du-Cormier.

M. Jérôme Bégasse
Maire et Président du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier



La parole de l'adjointe aux affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS

L'année 2020, si particulière aura été marquée par une pandémie inédite, cette crise sanitaire a amené le CCAS à s'adapter afin de répondre aux problématiques rencontrées par les habitants.

Désormais le CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier est composé de 17 personnes au sein du conseil d'administration, soucieuses du bien-être et du bien vivre ensemble, une nouvelle équipe animée par la volonté d'œuvrer pour faciliter le quotidien des Saint-Aubinais.

L'année 2020 c'est :

- La création d'un **registre nominatif** de personnes à contacter en cas de risques exceptionnels (plan canicule, grand froid, épidémie). Les personnes inscrites sur ce registre bénéficient d'appels téléphoniques, de visites de courtoisie...

- Une réflexion dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées pour trouver une **alternative au traditionnel repas des aînés** en partenariat avec le Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier (colis de bonne année)

- L'officialisation du **Label « France Services »** au sein du Pôle de Services de Proximité qui permet désormais aux habitants d'accéder aux services publics et d'être accompagnés dans le cadre de démarches administratives, de démarches en ligne dans un lieu unique.

- Le lancement d'une **analyse des besoins sociaux** nécessaire en ce début de mandat afin de mieux connaître la population Saint-Aubinaise actuelle, ses difficultés, ses attentes pour mener par la suite une réflexion autour de projets en lien avec besoins réels des habitants.



Je remercie les administrateurs du CCAS, élus, bénévoles, agents pour leur collaboration et de contribuer au bien-être de chacun.

Mme Catherine LEBON
Adjointe aux affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier

En 2020... Moments choisis



100 ans de Mme Marie Gérard le 18 janvier



Atelier masques coordonné par une volontaire en service civique Charlotte KIRK pour la confection de 358 masques par 9 bénévoles au début du déconfinement en mai



Accueil au CCAS par Valérie Louvet Agent chargée d'accueil social au PSP

Nouveaux membres du CA CCAS 2020-2026 – 8 juillet

EDF Solidarité, les écocgestes à la maison 12 octobre



Anaïs Sancho, stagiaire au sein du CCAS puis agent France Services avec Valérie Louvet – 1^{er} sept



Iris Merlin stagiaire Master 2 pour la réalisation de l'ABS nov 2020 pour 6 mois





1 - Le Fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS

1-1) Composition du Conseil d'Administration

Le C.C.A.S est administré par le Conseil d'administration présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle et de personnes nommées par le Maire participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune :

Passage de relais dans l'année à la suite des élections municipales de mars 2020

CA CCAS du 1^{er} janvier au 8 juillet 2020

Jérôme BÉGASSE - Président du CCAS

Michèle BERDAYÈS - Vice-présidente du CCAS

Cécile BRÉGEON - élue

Stéphanie CORRE - élue

Laura ESNAULT - élue

Émilie LAMOUR - élue

Michel RÉGEARD - élu

Jean-Luc GENIN - Association Des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés ADAPEI

Angèle GALLE - Secours Catholique – Caritas France SC CF

Audrey PAINCHAUD - Union Départementale des Associations Familiales UDAF

Nicole LESAGE - Retraite sportive

Monique MOUTEL - Rencontrer Aider Connaître Informer Notre Environnement Social RACINES

Soazig PERCHE MSA Mutualité Sociale Agricole

CA CCAS à partir du 8 juillet 2020, installation du conseil d'administration

Passage de 13 à 17 membres, nombre maximum possible soit 8 élus, 8 cooptés et maire comme président du CCAS

Jérôme BÉGASSE - Président du CCAS

Catherine LEBON - Vice-présidente du CCAS

Vincent BONNISSEAU - élu

Maëlle EVARD – élue

Jacqueline LE QUÉRÉ – élue

Pierre AVENET - élu

Florence STOBLO remplacée par Cécile MARCHAND - élue

Laura ESNAULT – élue

Christine HERAULT - élue

Servanne RESLOU – Association Anne BOIVENT

Carine LETENDRE - MSA Mutualité Sociale Agricole

Cécile MARCHAND personne qualifiée remplacée par Monique MOUTEL - RACINES

Nicole LESAGE - Retraite sportive

Angèle GALLE - Secours Catholique – Caritas France SC CF

Audrey PAINCHAUD - Union Départementale des Associations Familiales UDAF

Michèle BERDAYÈS – Personne qualifiée

Amélie GOUDAL – Personne qualifiée

Les membres sont tenus au secret professionnel avoir un devoir de discrétion.

1-2 Réunion Conseil d'Administration et décisions et sujets en débats

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois dans l'année 2020 contre 6 en 2019 :

20 février :

- Bilan du repas des aînés, remboursement des frais engagés
- Bilan du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier pour l'année 2019 suivi d'un échange autour du bilan du mandat
- Demande d'aide financière en prêt remboursable
- Demande pour le logement d'urgence
- Réflexion sur l'habitat indigne



8 juillet :

- Installation du Conseil d'Administration du CCAS
- Désignation de la Vice-Présidente
- Compte administratif 2019
- Compte de gestion 2019
- Affectation du résultat 2019 au budget 2020
- Budget primitif 2020
- Demande de subvention – revitalisation des centres-bourgs par l'habitat
- Délégation au Président pour l'attribution de logements sociaux
- Délégation au Président pour les demandes de prêts remboursables
- Délégation au Président et/ou à la Vice-Présidente pour les demandes de bons alimentaires et bons carburant
- Adhésion à l'association nationale et départementale des CCAS (UNCCAS, UDCCAS)
- Nomination d'un membre du CCAS à l'UDCCAS

24 septembre :

- Repas des aînés : évolutions à prévoir (en lien avec la crise sanitaire)
- Constitution d'une commission d'attribution logement
- Validation du règlement intérieur
- Logement CCAS – réévaluation du montant d'un loyer
- Attribution d'une prime exceptionnelle liée au COVID-19
- Modification de la régie de recette
- Création d'une régie d'avance – affranchissements
- Point sur l'ensemble des logements sociaux sur Saint-Aubin-du-Cormier

15 octobre :

- Décision modificative n° 1 - budget CCAS
- Projet du colis pour les aînés en lieu et place du repas du fait de la crise sanitaire
- Intervention de Mme Bérengère TURMEL, Coordinatrice de l'Union Départementale des CCAS de l'Ille et Vilaine
- Présentation de la stagiaire chargée de l'Analyse des Besoins Sociaux

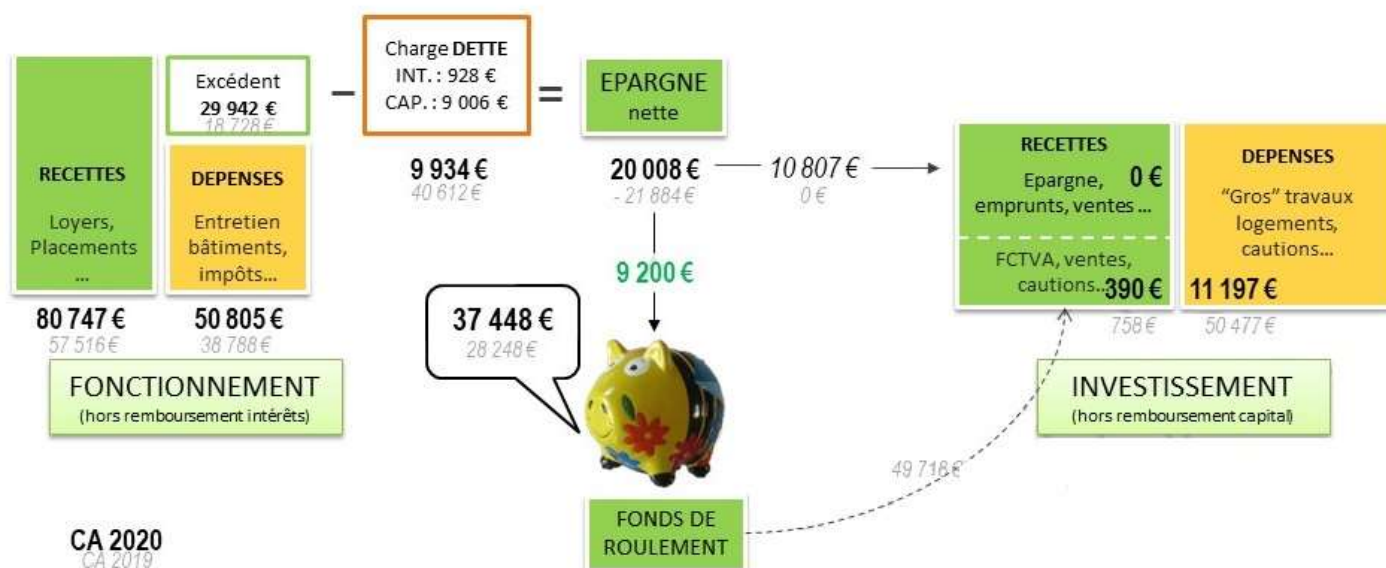
26 novembre :

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale et d'une personne cooptée
- Gratification stagiaire ABS
- Prime de fin d'année agent CCAS
- Subvention EHPAD Saint-Joseph pour repas de fin d'année Maison St Joseph

2- Le Budget 2020

Finances CCAS : situation 2020

L'ensemble des écritures constatées en 2020 amène au schéma suivant :



Vue d'ensemble sur la base des écritures 2019

En 2020, la section de fonctionnement a permis de dégager un excédent de 29 942 €. L'épargne nette s'obtient en enlevant à cet excédent la charge de la dette soit 9 934 € : sur 2020, elle atteint 20 008 €.

Les investissements s'élèvent à 11 197 €.

Le fonds de roulement (les réserves du CCAS) atteint désormais 37 448 €.

(10 000 euros de subvention du département sont en attente de versement suite aux travaux de rénovation en cours).

3- Attributions du CCAS et moyens d'intervention du CCAS

Poste d'agent accueil social

Poste d'agent d'accueil social avec 3 missions :

- La gestion des dossiers CCAS (60% de l'ETP)
- L'accueil du Pôle de Services de Proximité (10% de l'ETP) en complémentarité de l'agent d'accueil du CDAS des Marches de Bretagne.
- Agent polyvalent France Services, (30 % de l'ETP) avec une ouverture officielle le 8 novembre 2020 avec le travail préparatoire les mois précédents.

Le suivi des délibérations est réalisé par un agent administratif au sein de la mairie

Le suivi comptable est assuré par un agent comptable au sein de la mairie en lien avec le trésor public.

Le service communication de la mairie a été sollicité pour la conception d'outils (affiches, flyers) concernant le chèque eau, la complémentaire santé et la mise à jour des informations sur le site de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, affiche pour les actions de prévention (éco gestes EDF solidarité).

Année 2020 une année particulière en lien avec la COVID-19.

Le service a été fermé physiquement au moment du premier confinement du 14 mars au 18 mai.

Le service a été maintenu à distance avec

- Création d'outil pour des appels téléphoniques de courtoisie
- Constitution d'une base de données de 416 noms de personne de plus de 70 ans (76 sans numéro de tél (soit 64 foyers)) et envoi d'un courrier auprès de 298 foyers avec la possibilité d'inscription sur le registre des personnes vulnérables (au-delà de la pandémie, plan canicule, plan grand froid).

Cela a demandé un travail de croisement de fichier avec l'aide des partenaires locaux : Repas des aînés, liste électorale, Association Retraite sportive, Gemouv, SAAD, ADMR, SMICTOM, CLIC, animation séniors LCC...

- Constitution d'une équipe de bénévoles, 7 pour les 190 appels téléphonique (220 personnes) et 2 pour des courses de 1^{ère} nécessité.

Consolidation des procédures d'aide :

- Charte bénévolat et la synthèse en 5 points
- Procédure pour les appels téléphoniques de courtoisie et guide d'entretien
- Document avec les informations de la vie quotidienne pour appel téléphonique (adapté à Saint-Aubin-du-Cormier, portage médicament par les pharmacies, maintien du marché, ouverture de la poste...)
- Procédure pour les courses de 1^{ère} nécessité en lien avec carrefour market et un kit bénévole
- Mise en place d'un formulaire sur le site de la mairie pour les propositions de bénévolat et transmission de la charte.

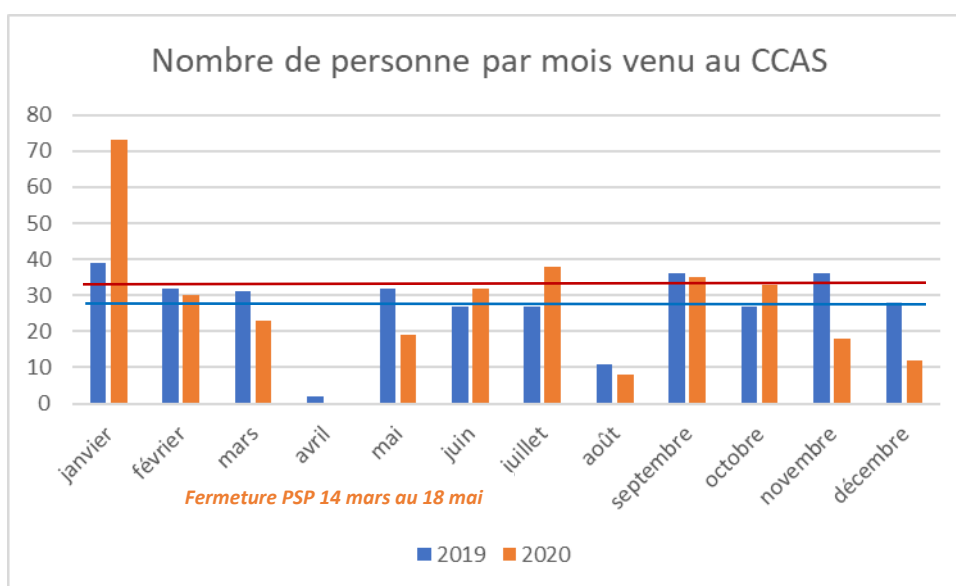
Travail de partenariat :

- 4 situations suivies en lien avec les Assistantes Sociales du CDAS.
- 2 situations transmises à la cellule de suivi psychologique du CLIC mis en place au moment du confinement.
- 2 visites de courtoisie par la gendarmerie pour vérifier que tout va bien et tout va bien.
- 7 colis distribués par l'association Racines qui a repris le relais de la distribution pendant la fermeture des restos du cœur.

A partir du 17 novembre : ouverture sur rendez-vous pendant le 2^{ème} confinement jusqu'au 20 décembre 2020 au sein du PSP. Cela a demandé une mise en place d'un nouveau protocole sanitaire validé par le département. Réouverture progressive, matin seulement sur rendez-vous puis ouverture journée.

La réouverture a commencé par la distribution des masques aux personnes vulnérables à faible revenu à la suite de l'atelier couture coordonnée par la volontaire en service civique Charlotte KIRK et 9 bénévoles. 358 masques adultes et enfants ont été réalisés entre le 13 et 30 mai.

Ce confinement a permis de faire connaître un peu plus le service du CCAS au sein du Pôle de Services de Proximité et de diffuser un numéro portable à la population de plus de 70 ans. Le CCAS continue à être sollicité à la suite du confinement soit pour avoir des renseignements ou pour des demandes d'aides notamment dans la réalisation de démarches administratives.



2019 : absence d'un agent CCAS en avril – Fermeture 15 jours en août

2020 : Fermeture PSP 1^{er} confinement du 14 mars au 18 mai - Fermeture 15 jours en août
Ouverture sur rendez-vous pendant le 2^{ème} confinement du 17 nov au 20 déc

En 2019, le service CCAS a assuré 328 entretiens pour les actions du CCAS, principalement pour les demandes de logements soit 10,30 % des partenaires présents au sein du Pôle de Services de Proximité 328 sur les 3 179 passages au PSP

En 2020, le service CCAS a assuré 311 entretiens pour les actions du CCAS, principalement pour les demandes de logements soit 13,14 % des partenaires présents au sein du Pôle de Services de Proximité.

311 sur les 2 366 passages au PSP.

Le nombre de personnes venues au PSP pour le CCAS est quasi stable, mais malgré ces chiffres entre 2019 et 2020, l'activité a augmenté sur les 10 autres mois puisque le PSP a été fermé durant 2 mois.

3-1) Attributions obligatoires

3-1-1 Aide sociale légale

Le CCAS recueille, vérifie et établit les dossiers de demande avant instruction dans les cas suivants :

- APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (**renvoi vers la permanence du CLIC présent au PSP un vendredi après-midi tous les 15 jours**)
- OA : Obligation Alimentaire : 5 en 2019, **6 en 2020**

3-1-2 Demande de Logement Social

Il est instauré un fichier départemental de recueil et gestion des demandes coordonnées entre les municipalités et les bailleurs. L'enregistrement des demandes de logement se fait par le CCAS sur le logiciel « Imhoweb » (logiciel commun pour les bailleurs sociaux de l'Ille et Vilaine). Ces demandes doivent être renouvelées tous les ans par les demandeurs.



Avril : absence d'un agent CCAS.

En 2019 : 98 dossiers ont été saisis par le service du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier soit 1^{ère} demande soit renouvellement de demande. 52 concernent des habitants de Saint-Aubin.

En 2020 : 104 dossiers ont été saisis par le service du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier soit 37 nouvelles demandes, 37 renouvellements de demande et 30 modifications.

4 libérations de logement proposé par Néotoa en 2020 avec 1 à 3 situations proposées en commission Néotoa (le jeudi tous les 15 jours).

Les habitants du bâtiment situé rue Eugène Chasles ont été relogés (collectif 12 logements) et rue Dom Lecoursonnais (collectif 12 logements) afin de réaliser la démolition des bâtiments avant reconstruction. Le projet a pris plus d'un an de retard en raison de la difficulté de reloger les derniers habitants.

3-1-3 Domiciliation

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Un règlement intérieur de domiciliation a été mis en place en 2019.



La personne doit justifier d'un lien avec la commune à la date de demande d'élection de domicile, indépendamment du statut ou du mode de résidence.

Ou qu'elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Y exercer une activité professionnelle ;
- Y bénéficier d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel ou avoir entrepris des démarches à cet effet ;
- Présenter des liens familiaux avec une personne vivant dans la commune ;

Exercer l'autorité parentale sur un enfant mineur qui y est scolarisé

En 2019 : 4 personnes ont bénéficié de ce service soit 56 courriers transmis depuis le 1^{er} mai 2019 dont 2 qui n'ont pas renouvelé leur demande de domiciliation.

En 2020 : 3 personnes ont bénéficié de ce service soit 70 courriers transmis dont 1 qui n'a pas renouvelé sa demande.

3-1-4 Registre nominatif

Dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) le maire est tenu de mettre en place un registre nominatif pour recensement des personnes vulnérables sur la commune c'est-à-dire :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de + de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées, en invalidité.
- Les personnes les + vulnérables (isolées, femmes enceintes...)

Le CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier gère le registre nominatif et sa mise à jour une fois par an.

L'inscription sur le registre est une démarche volontaire. Elle peut se faire par la personne elle-même ou par un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide à domicile...) sous réserve de l'accord de l'intéressé au moment de la demande.

En cas d'évènement exceptionnel (Plan canicule, plan grand froid, inondation, pandémie) et sur recommandation de la Préfecture, les personnes inscrites bénéficieront d'une attention particulière (contact téléphonique, visite à domicile, activation des réseaux de proximité...).

Été 2019 : Mise en place de la procédure

La vigilance orange a été enclenchée 7 jours (26, 27, 28, 29 et 30 juin puis les 23 et 24 juillet 2019)

Affichage des outils de communication de la préfecture pour la prévention dans les lieux publics

Aucune personne était inscrite sur le registre.

En 2020, ce registre a pris toute sa place en lien avec la crise sanitaire liée à la COVID-19.

De plus, la vigilance orange canicule a été enclenchée 2 jours (7 et 8 août 2020).

Appel téléphonique de courtoisie réalisé auprès des 29 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables – Les personnes sont heureuses de l'appel téléphonique même si globalement il n'y a pas de besoin particulier.

3-2) Attributions facultatives

3-2-1 Intervention sur la commune

Le CCAS apporte une aide ponctuelle et ne peut en aucun cas se substituer aux organismes légaux d'attribution. Il assure la coordination de son action avec celle des autres services publics et associations œuvrant sur le même terrain.

Dans le cadre de ses interventions, le CCAS s'engage à développer des actions solidaires et de créer les conditions de partenariat avec des associations voire établissement relevant de son champ de compétences et des actions de prévention et/ou d'information.

Le CCAS coordonne les activités d'entraide au sein de la commune.



3-2-2 Organisation du repas des aînés

Chaque année il est proposé un repas aux personnes de plus de 70 ans de Saint-Aubin-du-Cormier et à leurs conjoints) : « Le repas des aînés »

Il s'agit d'un moment de rencontre et de convivialité autour d'un repas et d'une animation musicale.

En 2019 : 148 personnes ont pu bénéficier de ce repas

En 2020 : 156 personnes ont pu bénéficier de ce repas

Tout comme en 2019, les élèves du Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier avec leurs encadrants ont participé à l'organisation du repas. Ils étaient en cuisine et en salle, pour le service avec la participation des bénévoles du CCAS et d'autres associations.

Le traiteur « Aux saveurs des Halles » a été mis à contribution, et sur scène l'ambiance a été assuré par l'animatrice Ann Laora Chante.

3-2-3 Chèque eau

La ville de Saint-Aubin-du-Cormier et le Centre Communal d'Action Sociale ont signé en septembre 2019 une convention pour la mise en place d'un dispositif « chèque eau ».

Il s'adresse aux ménages ayant un quotient familial inférieur ou égal à 599 € et son montant est dégressif. L'aide maximum est de 25 € sur la part abonnement des factures et de 5 € maximum, par personne composant le ménage, sur la part consommation.

L'aide intervient, sous la forme d'une réduction, directement sur la facture de régularisation de fin d'année.

En 2019 c'est 8 foyers qui ont pu bénéficier de ce nouveau dispositif à hauteur de 202 € sur l'enveloppe globale de 650 € conventionnée avec la Saur. Le montant de l'enveloppe non utilisé en 2019 est reporté sur l'année 2020.

En 2020, malgré la compétence eau reprise par la Liffré-Cormier communauté, le CCAS reste le service qui reçoit les consommateurs et établi la liste à transmettre à La Saur avant mi-novembre pour l'année en cours. C'est 11 foyers qui ont pu bénéficier de ce dispositif à hauteur de 277 € sur l'enveloppe de 650 € conventionnée avec la Saur.

3-2-4 Attributions des demandes de secours

Le CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier attribue des aides sociales facultatives. L'objectif principal est de lutter contre différentes formes de précarité des familles en fragilité : économique, sociale, socioculturelle.

Les aides sociales facultatives ne présentent aucun caractère systématique. Elles n'ont pas vocation à compenser une insuffisance permanente et ne se substituent pas aux prestations légales ou extra légales accordées par les autres organismes.

Ces aides ponctuelles sont là pour aider les personnes à faire face aux besoins les plus basiques du quotidien : manger, s'habiller, payer factures d'énergie ou se déplacer.

Les aides sont délivrées après acceptation du conseil d'administration du CCAS lors du passage de dossier de demande d'aide.

→ Attributions des demandes de secours

En 2019, des aides ont été réalisées pour un montant de 832,77 € dont :

- 11 bons pour l'achat de denrées alimentaires ou d'hygiène pour 355,66 € pour 11 personnes
- 5 bons pour carburant soit 120 € pour 3 personnes
- 1 bon pour gaz soit 22,50 €
- 1 aide financière soit 298 €
- 23 bons de transport Illeno - BreizhGo délivrés entre janvier et mars 2019 soit 59,11 €
- 0 prêt

En 2020, des aides ont été réalisées pour un montant de 931,82 € dont :

- **10 bons pour l'achat de denrées alimentaires ou d'hygiène pour 376,82 € pour 12 personnes et 5 enfants**
- **2 bons pour carburant soit 45 € pour 2 personnes**
- **2 aides financières par prêt remboursable soit 510 € pour 3 personnes**



3-2-5 Aide aux personnes sans domicile fixe

Cette aide ne présente aucun caractère systématique et est ponctuelle. Cette aide peut-être :

- Une aide pour le transport pour rejoindre un hébergement du 115 au Point Accueil et Orientation PAO de Fougères
- Un bon pour l'achat de denrées alimentaires (sans alcool)
- Une aide ponctuelle selon la situation

En 2019 : 5 « routards » ont bénéficié d'une aide

En 2020 : 0 « routard » mais une autorisation de douche au camping

3-2-6 Attributions du logement d'urgence du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier

Le CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier a conventionné avec l'Etat pour un logement d'urgence Convention Allocation Logement Temporaires ALT

L'article 4 de la convention indique les conditions d'attribution et d'occupation des locaux :

L'organisme s'engage à loger en priorité les personnes défavorisées, au sens de la loi n°90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et particulièrement celles qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome ouvrant droit aux aides personnelles au logement de droit commun (APL, ALF et ALS)

Le logement peut être attribué pour une durée maximum de 3 mois renouvelable 3 fois 1 mois soit un maximum de 6 mois.

En 2019 - 3 foyers ont bénéficié du logement d'urgence

- Une femme avec son enfant du 17 octobre 2018 au 3 mars 2019
- Un homme avec 2 enfants du 12 avril 2019 au 29 mai 2019
- Un couple avec 2 enfants du 29 mai au 7 novembre 2019

En 2020 – 4 foyers ont bénéficié du logement d'urgence

- **Un homme seul du 10 janvier au 26 février 2020**
- **Un couple avec 1 enfant du 5 mars au 12 juin 2020 (pendant le confinement)**
- **Une femme avec 1 enfant du 13 juin au 12 septembre 2020**
- **Une femme avec 1 enfant du 20 novembre au 31 décembre 2020**

Le temps d'accompagnement de ces familles par l'agent d'accueil du CCAS est un temps nécessaire pour permettre aux personnes de reprendre pied. Estimation du temps 56 h.

3-2-7 Attributions des logements sociaux du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier

10 logements sont gérés par le CCAS dont 1 logement d'urgence

Référence logement	Adresse	Type de logement	M ²
C1	6, rue du Château	T3	90
C2	8, rue du Château	T4	139
F2	1, passage Helleux	T5 avec garage	160
A3	2, passage Helleux	T4 avec garage	139
B	3, passage Helleux	T3 avec cave	99
E2	4, passage Helleux	T4 avec garage	139
E1	6, passage Helleux	T5 avec garage	147
D	8, passage Helleux	T3 avec garage et terrasse	92
F1	3, rue aux Chevaux	T3 avec garage et jardin	92
A1	12, place Alexandre Veillard	T5 avec cave	160

RECAPITULATIF TRAVAUX LOGEMENTS CCAS de 2014 à 2020				COMMENTAIRE
ANNEE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX	Logement concerné
2014	1 319,29 €	0,00 €	1 319,29 €	
2015	18 824,78 €	0,00 €	18 824,78 €	
2016	4 262,79 €	0,00 €	4 262,79 €	
2017	2 866,18 €	78 060,09 €	80 926,27 €	6 passage Helleux réno complète 2 passage Helleux (log urgence)
2018	146,55 €	19 812,26 €	19 958,81 €	8 passage helleux réno partielle
2019	83,52 €	49 953,65 €	50 037,17 €	6 rue du château (salle de bain) 8 rue du château réno complète
2020	1 813,94 €	9 572,25	11 386,19 €	Passage helleux (salle de bain) Boites à lettres
TOTAUX	29 317,05€	157 398,25€	186 715,30 €	

En 2019 les logements sont tous occupés.

Des travaux de rénovations ont eu lieu pour le 8 rue du Château et une subvention de 20 000 € a été octroyé pour la rénovation dans le bâti ancien en lien avec le département.

En 2020 les logements sont tous occupés.

Un changement de locataire au 8 passage Helleux à la suite de 20 ans de présence par la même locataire.

4 – Le travail partenarial

4-1 EDF Solidarité - Ecogestes

Dans le cadre de la réflexion sur l'habitat indigne, une action de prévention a été mise en place. Il s'agit des ecogestes pour des économies d'énergies. Cette réunion publique du 12 octobre 2020 a été animé par J. Robin d'EDF Solidarité. 25 personnes (particuliers et professionnels) ont pu participer à la présentation. 5 panneaux de l'exposition éco et Gaspillo ont été mis en place au sein du Pôle de Services de Proximité pendant 3 semaines à la suite de la réunion publique.

4-2 Convention complémentaire santé communale avec AXA et GROUPAMA

Une convention complémentaire santé communale a été signée en septembre 2019 avec deux partenaires AXA et GROUPAMA.

Une réunion publique de présentation a eu lieu le 24 septembre 2019 à la salle des halles qui a réuni une trentaine de personnes.

2020	AXA	GROUPAMA
Devis réalisés	21	14
Contrats signés	13	2

4-3 Pôle de Services de Proximité

Travail avec les 15 partenaires présents au sein du Pôle de Services de Proximité, et plus particulièrement le travail avec le PAE, les Assistantes Sociales du territoire. Le bilan de la 1^{ère} année mais l'accent sur le travail de relation interprofessionnel qui répond aux besoins de la population. Un même lieu pour plusieurs actions sociales, d'emploi ou de démarches administratives.

4-4 CDAS des Marches de Bretagne et gendarmerie

En 2020, le CCAS en lien avec la gendarmerie et le service jeunesse de la marie a réalisé 4 Informations Préoccupantes (IP) dont l'une d'urgence qui a abouti au placement d'un nourrisson de 6 mois.



4-5 Violence intrafamiliale :

En novembre 2019, l'équipe du cinéma Mauclerc a organisé un ciné débat avec la projection du film documentaire Female Pleasure avec la participation de la gendarmerie de St-Aubin, le groupe féministe de Fougères, l'avocate du groupe CIDFF, la responsable du lieu d'accueil « Irine » et le CCAS.

Depuis il y a eu 6 personnes qui été présente à la séance de cinéma ont poussé la porte du PSP au-delà des 6 mois de la projection.

Il sera important de proposer de nouveau une action de prévention et permettre aux femmes victimes de violence de savoir qu'il y a des lieux ouverts pour entendre leurs situations.

4-6 Label « France Services » au sein du Pôle de Services de Proximité avec Liffré-Cormier communauté

Implication dans la démarche de labellisation « France Services » pour une dans les démarches administratives et numériques avec 9 opérateurs de l'état : CAF, MSA ; CPAM, DGFIP, la Poste, Pôle emploi, Carsat, ANTS, le conciliateur de justice et de pouvoir être accompagné dans leurs démarches administratives et numériques. La compétence est portée par Liffré-Cormier communauté.

Label au 1er septembre 2020 et ouverture officielle le 9 novembre 2020. 2 agents polyvalents : Anaïs Sancho de Liffré-Cormier communauté et Valérie Louvet de la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier.

4-7 Liffré-Cormier Communauté

- La semaine bleue

« La semaine bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire ! »

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Le service du CIAS de Liffré-Cormier communauté, en lien avec le service animation, les CCAS et les structures seniors du territoire organisent des actions et des événements.

En 2019, à l'occasion des 10 ans sur le territoire, le CCAS a pu mettre en place un atelier de découverte numérique au sein du Pôle de Services de Proximité et contribuer à l'animation finale lors du spectacle à l'espace Bel Air avec près de 1 000 personnes de tout le territoire de Liffré-Cormier communauté.

En 2020, en pleine crise sanitaire le projet n'a pas pu se mettre en place malgré des réunions de préparations.

Une initiative est en attente de réalisation en lien avec la sortie du confinement, couvre-feu un atelier sortir du confinement a été reporté

- Ambassadrice de la mobilité

Liffré-Cormier communauté a fait le choix de nommer un ambassadeur de la mobilité dans chaque commune. L'agent du CCAS met donc en avant auprès du public rencontré au Pôle de Services de Proximité les 4 actions :

- Vélo à assistance électrique (10 vélos affectés sur Saint-Aubin-du-Cormier sur les 60 de la flotte de Liffré-Cormier communauté) avec un contrat de location de 6 mois ou d'un an.

- Ehop Solidaire, le réseau de transport solidaire des personnes en insertion professionnelle

- Ehop ouest-go, le covoiturage au quotidien pour aller au travail

- Breizh Go avec les tarifs préférentiels pour les faibles revenus



5 – Perspectives 2021

5-1 Analyse des Besoins Sociaux ABS

Le Centre Communal d'Action Sociale procède à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population Saint-Aubinaise et leur famille, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Une stagiaire a été recrutée pour réaliser l'ABS. Iris Merlin, en Master mention Intervention Développement social – MIASE (Métiers de l'Ingénierie dans l'Action Sociale et Educative) - Université Rennes 2. Ce stage se déroule sur de 6 mois à raison de 3 semaines par mois (9 novembre 2020 au 30 avril 2021). Le budget du CCAS inclut la gratification de la stagiaire (409.50 €/ mois).

Le début de l'analyse sociodémographique a permis de cibler 3 publics : les personnes âgées, les adolescents et les invisibles.

L'analyse quantitative est axée sur les adolescents, 14-20 ans, avec un questionnaire à leur intention du 20 février au 20 mars 2021.

Les projets seront mis en place suite aux préconisations proposées au conseil d'administration du CCAS.